

Situation de harcèlement ?

Violence verbale, physique ou psychologique répétée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une cible qui ne peut pas se défendre

Le ProtoCALE de lutte contre les situations de harcèlement

APPELER AU :
03.44.88.01.73

→ Repérage d'un mal être lié à une situation d'intimidation par :
La famille, les proches, les enseignants, les élèves, les agents ou les AED

→ Révélation des faits par :
La cible, la famille, les proches, les enseignants, les élèves, les agents ou les AED

L'équipe ressource :

Mme Lenin Marina
CPE

M. Rouaire Camille
Professeur de Français

Mme Barrial Juliette
Professeur de SVT

M. Billoud Alexandre
Professeur d'EPS

Mme Bombré Céline
Professeur de Mathématiques

Entretien de l'élève cible par un membre du groupe dans un lieu dédié

Concertation du groupe pour faire un diagnostic de la situation et évaluer la mise en place ou non de la méthode de la préoccupation partagée

Séries d'entretiens avec les élèves neutres, les élèves témoins et les élèves intimidateurs.

Communication si besoins avec les familles (Cible, Témoins, Intimidateurs)

Entretiens avec l'élève cible

L'élève cible n'est plus en mal être : suivi régulier et arrêt du protocole.

L'élève cible est toujours en mal être, la situation d'intimidation ne s'est pas interrompue : l'équipe de direction prend le relais

12 à 48 heures

2 semaines

1 à 2 mois